

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)**  
**ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS**  
**12<sup>ème</sup> réunion annuelle**  
**11-12 novembre 2019**  
**Punta Cana, République dominicaine**

**Résolution PA/12/2019/2**

**Élection du Comité des Participants, du secrétariat du Comité des Participants  
et des pays REDD observateurs du Fonds carbone**

**Attendu que :**

1. conformément à l'article 10.2 (b) de la charte établissant le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Charte), les participants éliront leurs représentants au Comité des Participants (CP) lors de l'assemblée annuelle;
2. l'article 11.2 (ii) de la Charte prévoit que s'il y a moins de quatorze (14) pays REDD participants et quatorze (14) donateurs participants et participants au Fonds carbone (appelés ensemble «contributeurs financiers»), mais qu'il y en a au moins trois (3) pays REDD participants et trois (3) contributeurs financiers, le CP devra comprendre tous les participants, à condition qu'il y ait un nombre égal de membres des pays REDD participants et des contributeurs financiers;
3. conformément à l'article VII du Règlement intérieur du CP, les membres nouvellement élus du CP (membres du CP) doivent nommer jusqu'à huit (8) membres du PC pour composer le secrétariat du CP, dont cinq (5) pays REDD participants et jusqu'à trois (3) contributeurs financiers; et
4. conformément à l'article 8.01 des Règlement intérieur du Fonds carbone et des Tranches du Fonds Carbone (Règlement intérieur du FC), les pays REDD participants membres du secrétariat du CP choisissent trois (3) représentants parmi les pays REDD participants pour assister aux réunions du Fonds carbone en tant qu'observateurs. Les trois (3) représentants seront sélectionnés pour une période d'un (1) an au moment de l'élection du CP.

**IL EST RÉSOLU QUE :**

1. les pays REDD Participants suivants sont élus membres du CP :  
  
le Bhoutan, le Cameroun, le Chili, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, El Salvador, Guyane, l'Indonésie, le Nicaragua, le Nigéria, le Paraguay, le Soudan, l'Ouganda et le Vietnam.
2. la disposition des membres du CP élus parmi les contributeurs financiers est la suivante :
  - (i) les contributeurs financiers suivants sont élus membres du CP :  
  
l'Australie, le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni, *The Nature Conservancy* et les États-Unis d'Amérique.

- (ii) les contributeurs financiers invitent les contributeurs financiers éligibles non mentionnés au paragraphe 2 (i) ci-dessus à exprimer leur souhait de devenir membres du CP pour pourvoir les six (6) sièges vacants des contributeurs financiers au sein du CP. La FMT informera tous les contributeurs financiers de tout contributeur financier éligible qui exprime un intérêt, et ce contributeur financier assumera le siège vacant, sauf objection des autres contributeurs financiers dans les quatorze (14) jours suivant cette notification.
  - (iii) dans le cas où les six (6) sièges non pourvus des contributeurs financiers du CP restent vacants, nonobstant l'article 11.2 (ii) de la Charte, les contributeurs financiers conviennent de n'avoir que les contributeurs financiers énumérés au paragraphe 2 (i) ci-dessus pour servir au sein du CP jusqu'à la fin de la treizième assemblée annuelle.
3. conformément à l'article 11.2 (f) de la Charte, le mandat des membres du CP s'étend de la fin de la douzième assemblée annuelle jusqu'à la fin de la treizième assemblée annuelle. Pour éviter tout doute, le mandat d'un contributeur financier qui devient membre du CP conformément aux paragraphes 2 (ii) s'achèvera à la fin de la treizième assemblée annuelle, au même titre que tous les autres membres du CP.
4. les membres du CP suivants feront office de secrétariat du CP :

le Bhoutan, le Cameroun, le Chili, la République dominicaine, l'Allemagne, *The Nature Conservancy*, les États-Unis d'Amérique et l'Ouganda.

5. les trois (3) pays REDD participants suivants ont été sélectionnés par les pays REDD participants membres du secrétariat du CP, conformément à l'article 8.01 du règlement intérieur des CF, pour assister aux réunions du Fonds carbone en tant qu'observateurs :

le Chili, le Ghana et le Népal.

Les trois (3) pays REDD participants précisés ci-dessus serviront d'observateurs aux réunions du Fonds carbone pour une période d'un (1) an, jusqu'à la fin de la treizième réunion annuelle.